

## Communiqué de presse

Le 14 janvier 2020, à Paris

### ÉRIC GUYADER ELU PRESIDENT DE L'ANFH

**Le Conseil d'administration de l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) a procédé, ce mardi 14 janvier, lors de son Conseil d'administration, à l'élection de son nouveau Président pour l'année 2020. Éric Guyader succède ainsi à Luc Delrue (FO), président en 2019. C'est donc la composante FHF qui assurera la présidence en 2020.**

Représentant de la Fédération hospitalière de France (FHF), Eric Guyader est Directeur du CH de Beauvais et Vice-Président FHF des Hauts-de-France. Il était vice-président de l'ANFH en 2019 et siège aux instances nationales de l'ANFH depuis 2017.

Madame Céline Blondiaux (CFDT) assurera pour sa part le rôle de vice-Présidente de l'ANFH. Les autres membres du bureau national de l'ANFH sont Agnès Lydia-Truffier (FHF), Ophélie Labelle (CGT), Olivier Rastouil (FHF) et Gilles Manchon (FO).

A l'issue de son élection, Monsieur Guyader a déclaré *"L'ANFH c'est le choix de l'intelligence collective, du dialogue social et du paritarisme pour permettre une adaptation continue des établissements, des équipes et des professionnels aux défis du système de santé."*

#### Jean-Marie Woehl élu président du CDPCMH

Par ailleurs, le Conseil du développement professionnel continu médical hospitalier (CDPCMH) a procédé à l'élection de son nouveau président. Ainsi, le 28 novembre dernier Jean-Marie Woehl a été élu président du CDPCMH, succédant à Carole Poupon, présidente en 2019. Monsieur Woehl sera accompagné dans sa tâche par Carole Poupon qui devient vice-Présidente du CDPCMH.

Le Dr Jean-Marie Woehl est spécialiste en médecine interne à l'Hôpital Louis Pasteur de Colmar. Il est par ailleurs Président de la CME des hôpitaux civils de Colmar et vice-Président de la Conférence nationale des Présidents de CME des Centres hospitaliers.

Le Conseil du développement professionnel continu médical hospitalier (CDPCMH) est l'instance paritaire de gouvernance des fonds du DPC médical. Deux représentants du CDPCMH sont membres du Conseil d'administration de l'ANFH.

**L'ANFH en bref –**

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. En complément de la gestion des 838,7 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication... Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes.